



REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

Conseil Communautaire EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Le Président soussigné certifie que le
compte-rendu de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux*

Séance du 28 septembre 2017

Direction Aménagement et urbanisme

DELIBERATION N°CC2017/124

Élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 103**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 28 septembre à 20h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Hémicycle du Conseil Départemental, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 22/09/2017

Présents : 80

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Nora BENCHEHIDA, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Noël BILLARD, M. Dominique BLOIS, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, Mme Monique BOUDET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Loïc BREHU, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Maria CHEDEVILLE, Mme Estelle COCHARD, Mme Corinne COME, Mme Martine DEGRAIN, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Josette FAVEROT, M. Jackie FERRE, Mme Françoise FERRONNIERE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, Mme Karine HEBERT, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, M. Emmanuel LECOMTE, M. Patrick LEFRANCOIS, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Isabelle MESNARD, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Dominique PETILLON, Mme Martine PICHON, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Michel PREVEAUX, M. Thierry ROY, Mme Josiane SAISON, Mme Annie SAMZUN, M. Bernard SERVIN, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE.

*"Cette décision peut
faire l'objet d'un
recours devant le
Tribunal Administratif
d'Orléans dans un
délai de 2 mois à
compter de sa
notification ou de sa
publication, en
application de
l'article R 421-1 du
Code de Justice
Administrative."*

Etaient représentés : M. Alain MALET par pouvoir à M. Jean-Maurice DUVAL, M. Dominique SOULET par pouvoir à M. Hervé LE NOUVEL, Mme Karine DORANGE par pouvoir à Mme Hélène DENIEAULT, M. Patrice FEILLU par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, Mme Maryse LEGRAND par pouvoir à M. Michel THOMAS, M. Serge POUGET par pouvoir à Mme Annick LHERMITTE, M. Pascal LECLAIR par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Sarah CHARRE par pouvoir à M. Jean-Marc CAVET, M. Alain PIERRAT par pouvoir à M. Didier GARNIER, Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à Mme Maria CHEDEVILLE, M. Jean-Jacques CHATEL par pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS, M. Stéphane LANTZ par pouvoir à Mme Sophie MILON-AUGUSTE, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, M. Philippe BARAZZUTTI par pouvoir à M. Alain BELLAMY.

Etait excusée : Mme Martine CABAILH-CIRET.

Etaient absents : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Michel GUERIN, M. David LEBON, Mme Catherine PEREZ, M. Jean-Pierre PICHARD, Mme Mylène PICHARD, Mme Sandra RENDA, M. Benjamin ROBERT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Dominique DUTARTRE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté. Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. SIROT-FOREAU expose,

Le 17 décembre 2012, le Conseil communautaire de Chartres métropole approuvait le Bilan Carbone de la collectivité qui faisait état de l'émission de 1 026 000 t_{éq}CO₂ sur le territoire de l'agglomération. Faisant suite à ce bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), techniciens, élus et membres du Conseil de développement se sont réunis pour définir une stratégie dans l'objectif de réduire l'empreinte carbone du territoire. Le 18 octobre 2013, le Conseil communautaire a approuvé le plan d'actions du plan climat énergie territorial (PCET) qui a émergé de ces échanges.

La loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015 et les décrets en découlant ont fait évoluer cette réglementation. Ainsi, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer une nouvelle version du plan climat, intitulée Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Il s'agit dorénavant d'y intégrer de nouveaux axes tels que la lutte contre la pollution de l'air, la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la séquestration du carbone et la production d'énergies renouvelables.

Afin de lancer la démarche d'élaboration du PCAET, l'agglomération devra :

- Réaliser les démarches d'évaluation avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé : bilan territorial des émissions de GES, diagnostics des consommations d'énergies, de qualité de l'air, de production et de potentiel d'énergies renouvelables, de potentiel de stockage du carbone dans les sols ;
- Informer la préfecture et les personnes publiques associées des modalités d'élaboration du PCAET afin qu'ils puissent transmettre à la collectivité les informations utiles à son élaboration ;
- Autoriser le Président à entreprendre toutes les formalités nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers pour réaliser le PCAET.

Ainsi, il est proposé d'engager la démarche d'élaboration du PCAET de Chartres métropole.

Avis favorable de la commission Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable réunie le 18 septembre 2017

Avis favorable de la commission Finances et Prospective réunie le 22 septembre 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

DECIDE de prescrire l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Chartres métropole.

AUTORISE le Président à engager les démarches et les procédures de consultation correspondantes à l'élaboration du PCAET.

PRECISE que les services de l'Etat et les personnes publiques associées visées à l'article 1 du Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET seront associés et consultés au cours de l'élaboration du PCAET.

Date d'envoi en préfecture : 04/10/2017 Date de retour préfecture : 04/10/2017 Identifiant de télétransmission :
--

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS



